CONCOURS D'ASI EXTERNE

ASSISTANT EN GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE BAP J

BAP J : Gestion et pilotage

Emploi-type : Assistant en gestion financière et comptable BAP J
EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

4 juin 2021 – 14 H

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 4

Lisez attentivement les instructions avant de commencer à composer

Instructions importantes

Ce dossier constitue le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité et le document sur lequel vous devez formuler toutes vos réponses.

Il contient 19 pages, numérotées de 1 à 19. Assurez-vous que cet exemplaire soit complet.
Il ne doit pas être dégrafé et devra être remis aux surveillants à l'issue de la composition.
Ecrivez lisiblement au stylo ou à l'encre. L'usage du crayon à papier n'est pas autorisé.

Il vous est rappelé que votre identité doit figurer **uniquement** dans la partie inférieure de la première page du document mis à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur une autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (dans le texte du devoir, en fin de copie…) mènera à l'annulation de votre épreuve.

L'usage de la calculatrice est autorisé. Votre téléphone portable doit être éteint pendant la durée de l'épreuve.

NOM DE NAISSANCE :
NOM D'USAGE :
PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Numéro d'anonymat

(Réservé à l'administration)

NE RIEN ECRIRE SUR CETTE PAGE

Numéro d'anonymat

(Réservé à l'administration)

Partie 1 : Questions appelant une réponse développée (une page recto/verso maximum).

1. Les fonctions publiques :

Après avoir cité les trois versants de la fonction publique ainsi que chaque loi portant dispositions statutaires s'y rapportant, vous listerez les principaux droits et principales obligations des fonctionnaires.

Vous présenterez dans un second temps les grands apports de la loi 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique.

2. Les principes budgétaires et leur déclinaison dans les EPSCP

Après avoir rappelé les 6 grands principes budgétaires, vous présenterez les dispositions applicables au budget d'un EPSCP. A ce titre, vous exposerez de manière synthétique la composition d'un budget les modalités de présentation des crédits ainsi que les règles relatives à leur caractère limitatif. Vous porterez ensuite une attention particulière à la définition de la règle d'équilibre budgétaire en précisant notamment les 4 conditions qu'il convient de respecter. Vous exposerez enfin les dispositions dérogatoires aux principes budgétaires d'annualité et d'unité d'un EPSCP.

Partie 2 : Questions appelant une réponse courte (15 lignes maximum).

1/- Développer les sigles suivants

EPSCP : _____

COMUE : _____

RCE : _____

UMR : _____

ITRF : _____

GBCP : _____

MAPA : _____

AE : _____

CP : _____

2/ Les dispositions réglementaires GBCP précisent que les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchées. A ce titre, quelle procédure doit respecter un EPSCP pour flécher une recette? Quels sont les impacts d'une recette fléchée dans les tableaux budgétaires réglementaires ?

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

3/Le solde budgétaire : Précisez son mode de calcul et le lien avec la trésorerie.

_____
_____
_____
_____
_____
_____

4/Citez les 3 formations possibles du CAC (Conseil académique) et leurs principales missions définies par l'article L712-6-1 du code de l'éducation.

5/ Quelle est la collectivité territoriale chef de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche ? vous préciserez par ailleurs les 2 lois qui ont renforcé le rôle de cette collectivité et les compétences qui lui sont dévolues.

6/ L'établissement public expérimental (EPE) : texte fondateur, durée de la période d'expérimentation et date de fin, principales caractéristiques.

7/ Les juridictions administratives françaises : finalité et présentation succincte de leur organisation et de leurs missions.

8/ Du résultat comptable à la capacité d'autofinancement : Définitions et lien entre ces deux agrégats financiers.

9/ Expliquez l'objectif du rattachement des charges et des produits à l'exercice.

10/Citez les grands principes de la commande publique énoncés à l'article L-3 du code de la commande publique.

Exercice n°1 :

Un Etablissement public national (EPN) procède à l'acquisition d'une camionnette utilitaire pour la direction de la logistique le 1er octobre N pour 18 000 € HT.

Le 1er avril N+4, cette camionnette est vendue 5 000 € HT car elle ne répond plus au critère écologique fixée par la ville pour être remplacée à la même date par un utilitaire électrique d'une valeur de 32 000 € HT.

TRAVAIL A FAIRE : En utilisant les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Tableau d'amortissement de la camionnette.
- Annexe 2 : Tableau d'amortissement de l'Utilitaire électrique.
- Annexe 3 : Extrait du Plan de Comptes Commun 2021
- Annexe 4 : Extrait de la délibération du Conseil d'Administration de l'EPN relatif aux durées d'amortissement
- Annexe 5 : Grand livre comptable pour avril N+4
- Annexe 6 : Plan de trésorerie pour avril N+4

Et en détaillant tous les calculs

1. Présenter le tableau d'amortissement prévisionnel de la camionnette achetée en N **(compléter l'annexe 1)**.
2. Présenter le tableau d'amortissement prévisionnel de l'Utilitaire électrique acheté en N+4 **(compléter l'annexe 2)**.
3. Calculer le montant de la Dotation aux amortissements du matériel de transport pour l'exercice N+4.
4. Calculer la somme des amortissements pratiqués jusqu'à la date de cession.
5. Calculer la valeur nette comptable de la camionnette au moment de son remplacement.
6. Calculer le résultat de cession réalisé sur la camionnette de livraison.
7. Compléter le grand livre comptable pour le mois d'avril N+4 **(compléter l'annexe 4)**.
8. Etablir le plan de trésorerie de l'opération pour le mois d'avril N+4 **(compléter l'annexe 5)**.

Annexes :

Annexe 1 :

Désignation du bien : **Valeur d'entrée brute :** **Valeur résiduelle :** **Base amortissable :** **Date d'acquisition :** **Date de la mise en service :** **Début d'amortissement :**	**Amortissement :** **Durée :** **ans** **Taux linéaire :** **%** **Prorata à l'entrée :** **jours** **Prorata à la sortie :** **jours**

Exercices	**Base Amortissable**	**Montant Annuité**	**Cumul des annuités**	**Valeur Comptable Nette**
N				
N+1				
N+2				
N+3				
N+4				
N+5				
Contrôles				

Annexe 2 :

Désignation du bien : **Valeur d'entrée brute :** **Valeur résiduelle :** **Base amortissable :** **Date d'acquisition :** **Date de la mise en service :** **Début d'amortissement :**	**Amortissement :** **Durée :** **ans** **Taux linéaire :** **%** **Prorata à l'entrée :** **jours** **Prorata à la sortie :** **jours**

Exercices	**Base Amortissable**	**Montant Annuité**	**Cumul des annuités**	**Valeur Comptable Nette**
N+4				
N+5				
N+6				
N+7				
N+8				
Contrôles				

Détail des calculs :

Annexe 3 : Extrait du plan de compte commun 2021

PCC2021		
N° compte	**Sens du compte**	**Intitulé du compte**
2	D	**COMPTES D'IMMOBILISATIONS**
21	D	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS BIENS VIVANTS)
211	D	Terrains
2111	D	Terrains nus
21116	D	Terrains nus mis à disposition
21117	D	Terrains nus acquis
21118	D	Autres terrains nus
2112	D	Terrains aménagés (à subdiviser en fonction du mode de financement comme le 2111)
2113	D	Sous-sols et sur-sols
2114	D	Terrains de gisement
2115	D	Terrains bâtis
21151	D	Ensembles immobiliers industriels (A,B)
211516	D	Mis à disposition
211517	D	Acquis
211518	D	Autres
21155	D	Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux (A, B)
211556	D	Mis à disposition
211557	D	Acquis
211558	D	Autres
21158	D	Autres ensembles immobiliers
2116	D	Compte d'ordre sur immobilisations (art. 6 du décret n°78737 du 11 juillet 1978)
2117	D	Sites naturels
216	D	Collections
217	D	Biens historiques et culturels
2171	D	Biens historiques et culturels immobiliers
2172	D	Biens historiques et culturels mobiliers
218	D	Autres immobilisations corporelles
2181	D	Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou qu'il a recues en mise à disposition)
2182	D	Matériel de transport (à subdiviser en fonction du mode de financement comme le 2111)
2183	D	Matériel de bureau et matériel informatique
21831	D	Matériel de bureau (à subdiviser en fonction du mode de financement comme le 2111)
21832	D	Matériel informatique (à subdiviser en fonction du mode de financement comme le 2111)
2184	D	Mobilier (à subdiviser en fonction du mode de financement comme le 2111)
2186	D	Emballages récupérables
2187	D	Amélioration du fonds
2188	D	Matériels divers (à subdiviser en fonction du mode de financement comme le 2111)
281	C	Amortissements des immobilisations corporelles (hors biens vivants)
2811	C	Terrains de gisement
2812	C	Agencements et aménagements de terrains (même ventilation que celle du compte 212)
2813	C	Constructions (même ventilation que celle du compte 213)
2814	C	Construction sur sol d'autrui (même ventilation que celle du compte 214)
2815	C	Installations techniques, matériels industriels et outillage (même ventilation que compte 215)
2817	C	Biens historiques et culturels
2818	C	Autres immobilisations corporelles (même ventilation que celle du compte 218)
282	C	Amortissements des immobilisations mises en concession
285	C	Amortissements des immobilisations corporelles (biens vivants) (à subdiviser le cas échéant comme le compte 25)
4		**COMPTES DE TIERS**
40	C	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES
4011	C	Fournisseurs Achats de biens ou de prestations de services
4041	C	Fournisseurs Achats d'immobilisations
41	D	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES
411	D	Clients
4111	D	Clients Ventes de biens ou de prestations de services
44		ETAT ET AUTRES ENTITES PUBLIQUES
44562	D	TVA déductible sur immobilisations
44571	C	TVA collectée
5	D	**COMPTES FINANCIERS**
51	D	BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES
512	D	Banques
515	D	Trésor
5151	D	Compte au Trésor
6	D	**COMPTES DE CHARGES**
656	D	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés
68	D	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS
6811	D	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
7	C	**COMPTES DE PRODUITS**
756	C	Produits des cessions d'éléments d'actif
78	C	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS
781	C	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions produits de fonctionnement
7811	C	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Annexe 4: Durées d'amortissement

Compte	Désignation	Type d'amortissement	Durée d'amortissement	Commentaires
21826	Matériel de transport mis à disposition	Linéaire	5 ans	Véhicule thermique
			4 ans	Véhicule électrique
21827	Matériel de transport acquis	Linéaire	5 ans	Véhicule thermique
			4 ans	Véhicule électrique
21828	Matériel de transport autre	Linéaire	5 ans	Véhicule thermique
			4 ans	Véhicule électrique

Question 3 : Calculer le montant de la Dotation aux amortissements du matériel de transport pour l'exercice N+4.

_____

_____

_____

Question 4 : Calculer la somme des amortissements pratiqués jusqu'à la date de cession.

_____

_____

_____

Question 5 : Calculer la valeur nette comptable de la camionnette au moment de son remplacement.

_____

_____

_____

Question 6 : Calculer le résultat de cession réalisé sur la vente de la camionnette de livraison.

_____

_____

_____

Annexe 5: grand livre comptable pour le mois d'avril N+4

Remarque : Le nombre de lignes du tableau ne préjuge pas du nombre de lignes à compléter.

N° du compte	Montant débité	Montant crédité	Libellé opération

Annexe 6: Plan de trésorerie pour avril N+4

	Avril N+4
SOLDE INITIAL (début de mois)	**100 000,00**
dont placements	0,00
ENCAISSEMENTS	
Recettes budgétaires globalisées	
Subvention pour charges de service public	
Autres financements de l'Etat	
Fiscalité affectée	
Autres financements publics	
Recettes propres	
Recettes budgétaires fléchées	
Financements de l'Etat fléchés	
Autres financements publics fléchés	
Recettes propres fléchées	
Opérations non budgétaires	
Emprunts : encaissements en capital	
Prêts : encaissements en capital	
Dépôts et cautionnements	
Opérations gérées en compte de tiers	
TVA encaissée	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	
TOTAL	
DECAISSEMENTS	
Enveloppes hors recettes fléchées	
Personnel	
Fonctionnement	
Investissement	
Dépenses sur recettes fléchées	
Personnel	
Fonctionnement	
Investissement	
Opérations non budgétaires	
Emprunts : remboursements en capital	
Prêts : décaissements en capital	
Dépôts et cautionnements	
Opérations gérées en compte de tiers	
TVA décaissée	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	
TOTAL	
SOLDE DU MOIS	
SOLDE CUMULE	

Exercice n°2

Votre établissement va déployer un nouveau système d'information de gestion des ressources humaines et vous êtes nommé adjoint au chef de projet.

Celui-ci vous fait part des différentes échéances et contraintes liées au projet :

Démarrage en production prévue au 1er juin 2022. Il a été prévu une période de deux mois au démarrage de la nouvelle application au cours de laquelle l'ancien système d'information et le nouveau coexisteront avant l'abandon définitif de l'ancien.

Mise à disposition de la plateforme de test et de formation au 1er septembre 2021.

Nombre des personnes à former : 40

Coût de la formation donnée par l'éditeur de l'application : 5000 euros par groupe de 10 maximum, prévue en 2021

Durée de la formation : 1 mois pour l'intégralité des modules et pour un groupe

Une possibilité est donnée d'une formation en interne, à condition de former un maximum de quatre personnes de l'établissement, qui à leur tour formeront leurs collègues, sur la base d'un binôme de formateurs.

La durée de la formation avec des formateurs internes qui auront eux-mêmes été formés, dans ce cas, est prévue de 2 mois par groupe d'au maximum 10 personnes, (coût de la formation en interne : 3000 euros par groupe et par binôme de formation interne). Il est à noter qu'en fonction des disponibilités des salles de formation, on ne peut pas former deux groupes en même temps.

Autres coûts envisagés :

Coût du changement des postes de travail : 500.000 euros, changement prévu au premier semestre 2022 mais la commande se fera dès cette année.

Recrutement de deux stagiaires pour 6 mois pour la reprise des données à l'ouverture de la plateforme en production : 24.000 euros

Frais de déplacement des équipes techniques du fournisseur : 500 euros par déplacements, 2 déplacements prévus en 2021 et 3 déplacements prévus en 2022, tous les deux mois avant la mise en production, y compris le jour de la mise en production. Toutes les équipes devront être mobilisées à cette occasion

Frais de déplacement des agents pour suivre la formation dispensée par l'éditeur : 300 euros par agent formé.

Organisation de séminaires de présentation et de communication : un au 1er octobre 2021, un autre au 16 mai 2022 : 500 euros par séminaire. En outre, on fera un point mensuel avec les futurs utilisateurs à compter du mois d'octobre.

Les frais de licence font l'objet d'un contrat pour une durée de 5 ans, à 25.000 euros par an, et commencent avec la mise à disposition de la plateforme de formation.

Travail à effectuer :

- Le chargé de projet vous invite à envisager un planning de mise en place incluant tous les évènements relatifs au projet indiqués ci-dessus. Il vous demande également de proposer l'option la plus pertinente en terme de formation des utilisateurs, en argumentant.
- Il vous demande également de lui présenter le budget nécessaire au déploiement de l'application en Autorisations d'engagement (AE) et en Crédit de paiement (CP) sur l'ensemble des exercices concernés par l'opération. (Rappel charges de personnel : AE=CP)

En utilisant la forme qui vous apparait la plus adaptée, vous répondrez aux deux demandes de votre responsable.

Présentation du planning et argumentaire

Présentation du budget